

Janvier, 2026

Section I

**LETTRE D'INVITATION**

Avis d'Appel d'Offres par Consultation Restreinte N°DNCMP/48/F/2025-2026 relatif à la fourniture des matériaux importés et matériels hydrauliques pour la construction de trois AEP additionnelles, exercice 2025-2026

Date de publication : 20/1/2026

Date d'ouverture : 6./3./2026

**1. Objet**

L'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR) invite les soumissionnaires :

1. ALIPAC SUPPLIES.
2. BECOSU.
3. NYAMBO GLOBAL, BUSINESS SPRL.
4. ECFM.
5. SET.

à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture des matériaux importés et matériels hydrauliques pour la construction de trois AEP additionnelles, exercice 2025-2026.

**Consistance des fournitures**

1. Les fournitures demandées consistent en :
- La fourniture des tuyaux et accessoires ;
  - La fourniture des ciments ;
  - La fourniture des fers à béton.

**Allotissement du marché**

2. Le marché est constitué de trois lots de :

1° La fourniture des matériaux importés et matériels hydrauliques pour la réhabilitation de l'AEP MARANGARA en Commune Kirembe de la Province Butanyerera.

2<sup>ème</sup> .La fourniture des matériaux importés et matériels hydrauliques pour la réhabilitation du captage de l'AEP NYABUSUNZU en Commune Mabanda de la Province Burunga.

3<sup>ème</sup> .La fourniture des matériaux importés et matériels hydrauliques pour l'extension du réseau d'AEP NYAMASHORO en Commune Cibitoke de la Province Bujumbura.

NB : Tous les lots forment un seul marché.



## 2. Origine des fonds

Le financement pour la fourniture du matériel hydraulique est assuré par le **Budget Général de l'Etat, exercice 2025-2026.**

Le montant de la soumission sera libellé en francs burundais (FBU) TVAC.

## Critères d'origine des fournitures

Toutes les fournitures faisant l'objet de la présente Consultation Restreinte provient de tout pays.

## Le délai de livraison des fournitures

Les délais de livraison sont de Trois mois calendaires. Les fournitures concernées seront réceptionnées dans les entrepôts de l'AHAMR sise à Nyamugari à Gitega.  
Ces délais commencent à courir à partir de la date de la notification définitive du marché.

## 3. Soumissionnaires invités à concourir

Les soumissionnaires invités à déposer leurs offres

1. ALIPAC SUPPLIES.
2. BECOSU.
3. NYAMBO GLOBAL BUSINESS SPRL.
4. ECFM.
5. SET.

Le soumissionnaire invité à concourir peut obtenir des informations supplémentaires et examiner le Dossier d'Appel d'offre à l'adresse suivante :

**La Direction Générale de l'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural(AHAMR) sise à Gitega**  
**BP : 1192 Bujumbura**  
**Tél : 225282**  
**Fax. : 257.228619**  
**E-mail : dgahamr@gmail.com**  
**Site Web: www.ahamr-bi.com**

## 4. Consultation et acquisition du dossier d'Appel d'Offre

Le dossier peut être retiré gratuitement tous les jours ouvrables de 7heures 30 minutes à 15heures 30 minutes à la Direction Générale de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural.

## 5. Dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 6.../3.../2026 avant 10heures 30 minutes. Les offres remises en retard seront rejetées.

## 6. Ouverture des offres

Les plis seront ouverts conformément à l'article 180 du code des Marchés Publics en présence du représentant du soumissionnaire qui souhaite être présent à l'ouverture ou de son représentant.



.Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à l'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres mais une copie sera transmise à la DNCMP. Les offres seront ouvertes le 6. / 8. / 2026 à 11 heures précise (heures locales).

#### 7. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de Quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à partir de la date d'ouverture des plis fixée au 6...../3..../2026.

Nous vous serions reconnaissants d'accuser réception de cette lettre dans les plus courts délais par courrier ou e-mail. Si vous n'avez pas l'intention de soumissionner, nous vous saurions gré de nous en informer également.

Fait à Gitega, le 16. / 8. / 2026

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE  
BURUNDAISE DE L'HYDRAULIQUE  
ET DE L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL a.i**

